

Procès-verbal des entretiens entre M. Jean François-Poncet, Ministre français des affaires étrangères, et M. Pierre Aubert, Conseiller fédéral, Chef du Département des affaires étrangères, au Quai d'Orsay, le jeudi 20 septembre 1979.

Délégation suisse

- M. Pierre AUBERT, Conseiller fédéral, Chef du Département des affaires étrangères
- M. François de ZIEGLER, Ambassadeur de Suisse en France
- M. Anton HEGNER, Ambassadeur, Chef de la Division politique I du Département fédéral des affaires étrangères
- M. Edouard BRUNNER, Ambassadeur, chargé des questions politiques spéciales au Département fédéral des affaires étrangères
- M. Jean ZWAHLEN, Ministre, Chef du Service économique et financier du Département fédéral des affaires étrangères
- M. Luciano MORDASINI, Ministre de l'Ambassade de Suisse en France
- M. Francis PIANCA, Conseiller politique de l'Ambassade de Suisse en France
- M. François NORDMANN, Secrétaire du Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Délégation française

- M. Jean FRANCOIS-PONCET, Ministre des affaires étrangères
- M. Gilles CURIEN, Ambassadeur de France à Berne
- M. Jean-Claude PAYE, Ministre plénipotentiaire, Directeur des affaires économiques et financières
- M. Yves PAGNIEZ, Ministre plénipotentiaire, Directeur adjoint des affaires politiques
- Mme Joëlle TIMSIT, Conseiller des affaires étrangères, Sous-directeur d'Europe centrale
- M. Paul POUDADE, Conseiller technique des affaires étrangères, Cabinet du Ministre



- 2 -

I. M. Jean François-Poncet (ci-après JFP) souhaite la bienvenue à son collègue suisse. Il se félicite du caractère opérationnel donné à ces rencontres, car la France est consciente du rôle de la Suisse et de son poids dans les affaires internationales : "Nous avons, dit-il, des informations à partager, des concertations à conduire et nous voulons aller au fond des choses."

M. Pierre Aubert (ci-après CFA), de son côté, est heureux de l'échange d'informations qui va caractériser ces rencontres; il souhaite ne pas repartir sans quelque chose de concret. "Nous devons, comme le relève le Président de la République, nous adapter à un nouvel état du monde, de ce monde non maîtrisé qui requiert que nous défendions nos démocraties avec conviction." Le Chef du Département relève encore l'importance des Etats neutres dans le monde -- que M. Jean François-Poncet a lui-même soulignée -- et mentionne la prochaine réunion des secrétaires généraux des quatre Etats neutres, prévue pour les 24 et 25 septembre 1979 à Berne.

II. Puis les deux ministres se mettent d'accord sur l'ordre du jour comme suit :

1. Elargissement de la CEE
2. Questions internationales d'actualité :
 - Afrique
 - Extrême-Orient - Indochine - Problème des réfugiés
 - Dialogue trilatéral
 - Energie : résultat du sommet de Tokyo
 - Dialogue Nord-Sud
3. Questions bilatérales et divers :
 - Tour d'horizon
 - Lep (CERN), Transpace (ESA)

Séance du 21 septembre

4. Conseil de l'Europe
5. CSCE et rapport sur les entretiens concernant le désarmement
6. Proche-Orient

Point 1 de l'ordre du jourElargissement de la CEE

CFA exprime l'intérêt de la Suisse -- bien que non membre -- à aborder le problème de l'élargissement des Communautés auquel elle est à priori favorable, et ce malgré les problèmes que l'élargissement ne manquera pas de lui poser. Mais la Suisse est en faveur de tout ce qui contribue à renforcer la démocratie en Europe.

JFP : Tout d'abord, sur le processus, le rythme d'adhésion est très différent :

- a) le traité avec la Grèce est signé. Il sera ratifié cet automne par la France sans problème, puis par les autres membres, de manière à entrer en vigueur comme prévu le 1er janvier 1981;
- b) en ce qui concerne l'Espagne et le Portugal, la chronologie est devenue largement parallèle, l'Espagne ayant rattrapé l'avance prise au départ par le Portugal; d'ailleurs, la situation politique au Portugal est plus incertaine qu'en Espagne, et nous avons parfois l'impression de ne pas disposer à Lisbonne d'une équipe pour négocier.

Délai. On peut prévoir que la négociation durera pendant toute l'année 1980 et peut-être davantage, que la ratification interviendra en 1981-82 et l'entrée en vigueur peut être fixée au plus tôt au 1er janvier 1983. Pour ce qui est des périodes transitoires, elles seront de 5 ans dans le cas de la Grèce (7 ans pour les produits agricoles) et de 10 ans pour l'Espagne et le Portugal. Des mécanismes de protection sont prévus tant pour les produits agricoles que pour les produits industriels. Personne ne souhaite une période plus longue, mais il faut compter de 12 à 13 ans jusqu'à ce que l'Espagne fasse partie du Marché commun; donc, dans ce laps de temps, nous serons en présence de mécanismes de protection rigoureux par le biais d'un prix-seuil, d'un calendrier d'échelonnement et d'autres mesures, notamment dans le secteur des fruits et légumes.

Il reste un dernier problème, et c'est là que la réflexion a le moins avancé : le problème institutionnel. Il est clair que l'Europe à Six que j'ai moi-même portée sur les fonts baptismaux était plus facile à gérer que l'Europe à Neuf ou à Douze.

- 4 -

Nous avons une responsabilité : ne pas entraver le fonctionnement de la Communauté. Les chefs d'Etat ont confié à trois Sages la tâche de faire un certain nombre de propositions à ce sujet. Mais nous ne pouvons pas nous prononcer avant le moment où les chefs d'Etat débattront du rapport des Sages, c'est-à-dire à la fin novembre à Dublin. C'est un sujet délicat et ce que je vous dis là est confidentiel.

Mon sentiment est que l'Europe que nous avons bâtie et qui prévoyait une Commission qui se transformerait en un exécutif le moment venu est une conception qui ne verra pas le jour. La Commission est nécessaire mais elle deviendra davantage un secrétariat international qu'un exécutif. Elle n'est en tout cas pas légitimée à rendre un arbitrage politique, qui doit rester l'apanage des Etats membres. Alors se pose la question de la prise de décision dans l'avenir.

Quel exécutif pour l'Europe ? Il n'y a pas de doute que c'est dans un contexte intergouvernemental que réside la solution - entre le Conseil des ministres des affaires étrangères d'une part, et le Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement d'autre part. Le Conseil européen est essentiel, surtout après les élections directes au Parlement. C'est là que se prennent les décisions, par exemple le SME, l'élection au suffrage universel, etc. D'autre part, n'étant limité par aucun traité, il est flexible quant à son ordre du jour, ses conditions de travail, sa tenue. Mais dans ce domaine, les réflexions doivent se poursuivre au même rythme que le processus d'élargissement. Et la réflexion amorcée par le rapport des Sages est comme un prélude à l'élargissement.

CFA : CH-Grèce. Les échanges entre la Suisse et la Grèce contribuent à l'intégration de la Grèce. Pour notre part, nous avons déjà consenti à une réduction tarifaire de 30% avec la Grèce. Nous avons espéré ne pas être victime d'une discrimination tarifaire, mais nous constatons qu'un régime différencié est prévu. Le taux de départ est plus élevé pour l'AELE que pour les Neuf, ceci nous inquiète en raison du geste que nous avons fait. On est en train de créer une nouvelle discrimination à l'occasion de l'entrée de la Grèce dans le Marché commun.

JFP : Il est évident que l'adhésion à l'union douanière de tout pays, quel qu'il soit, comporte des discriminations à l'égard de pays tiers, quels qu'aient été les liens antérieurs des deux Etats. Le nouvel adhérent applique le tarif extérieur commun à l'égard des Etats qui sont à l'extérieur de la Communauté. C'est dans la nature des choses.

M. Hegner : La Grèce sera membre et c'est très bien; ce qui nous gêne, c'est la période transitoire de 5 ans. Il serait préférable de trouver un accommodement pour éviter des barrières provisoires entre la Grèce et la Communauté et l'AELE. Les liens entre la Suisse et la Grèce seraient brisés.

M. Paye : Nous entrons dans une période d'adaptation interne. Il s'agit pour la Communauté d'adopter les tarifs progressivement.

JFP : Au fond, les accords sont remis peu à peu en cause au lieu de l'être brutalement.

M. Zwahlen : Dès le début de la période transitoire -- et c'est notre crainte --, le système de démantèlement tarifaire devient moins rapide pour l'AELE que pour les autres pays du Marché commun. Cela revient à introduire une discrimination nouvelle. Nous craignons que la diminution plus lente du tarif douanier à l'égard des pays de l'AELE n'aille pas jusqu'au bout et ne rejoigne pas le point zéro où le Marché commun sera déjà arrivé.

JFP : Nous considérons que le problème a été réglé entre la Grèce et la Communauté. C'est une affaire technique. La période transitoire peut donc faire l'objet d'une discussion entre la CEE et l'AELE. En tout cas, la France est disposée à la considérer dans ce contexte. La France est prête à examiner ce qui pourrait être discriminatoire, tout en soulignant que la Grèce devra entrer dans le droit commun, étant admis que d'après les règles du GATT il peut y avoir des compensations pour des tiers, comme le montre le précédent britannique.

Comme il le suggère d'ailleurs lui-même, un aide-mémoire est alors remis au Ministre.

Point 2 de l'ordre du jour

2.1 Afrique

JFP demande à M. Aubert de lui faire part des impressions qu'il rapporte de son voyage en Afrique.

CFA évoque son voyage au Nigéria, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Haute-Volta et au Sénégal, l'universalité de nos relations, les principes qui régissent notre reconnaissance des Etats, les pro-

grammes de développement et d'aide à certains pays du continent africain, l'utilité des contacts et le règlement de certains problèmes de contentieux, surtout au Nigéria. Il dit avoir été frappé, en ce qui concerne ce dernier pays, de la violence latente qui y règne et voit à cet égard une grande différence avec le Cameroun par exemple. Il a ressenti dans les pays francophones d'Afrique un grand attachement pour la France, fait de sympathie et de respect. La délégation suisse à Lagos a signé un communiqué comprenant une condamnation de l'apartheid. Le Ministre des affaires étrangères d'Afrique du Sud, Pik Botha, que M. Aubert a rencontré peu après son retour, lui a fait part de son ressentiment à l'égard des démocraties occidentales. En ce qui concerne la Namibie, la Suisse a été l'objet d'un appel de M. Kurt Waldheim pour fournir à la GANUPT un hôpital de campagne. Elle a répondu à cet appel, dans un esprit positif, mais à condition que toutes les parties intéressées, y compris la SWAPO, soient d'accord. M. Aubert fait enfin état des problèmes à résoudre avec l'Algérie, mais aussi des progrès qu'enregistrent nos relations.

JFP : L'Afrique est un vaste sujet. D'une façon générale, l'Afrique au sud du Sahara apparaît comme un continent fragile et menacé qui réserve toutes sortes de déceptions. Il s'agit pour la France de s'efforcer d'en limiter l'instabilité. Les facteurs d'instabilité sont au nombre de trois :

- Premièrement, l'évolution de l'Afrique australe. Il paraît capital que l'on résolve les problèmes namibien et rhodésien d'abord. On aurait ainsi gagné une dizaine d'années. La Rhodésie est un problème britannique. La France souhaite que la Conférence de Londres réussisse. Lord Carrington, que M. François-Poncet a rencontré récemment, était d'un optimisme modéré. En ce qui concerne la Namibie, la France participe à l'accord des Cinq. Le problème est celui de l'Afrique du Sud. Pik Botha, que M. François-Poncet vient également de rencontrer, se défend du procès d'intention qu'on lui fait. Il y a pourtant une évolution très sensible sur les deux points en litige de la part de l'Afrique du Sud. La position des Etats de la ligne du Front a également beaucoup évolué. M. François-Poncet a vivement recommandé à M. Botha qu'une décision intervienne sans tarder, tant qu'elle semble internationalement acceptée et que des équipes favorables à l'Afrique du Sud sont en place. A défaut, une escalade en résulterait.
- La présence soviétique en Afrique constitue le deuxième facteur d'instabilité. La France ne voit pas d'indice significatif d'un allègement des intérêts militaires soviétiques en Afrique. Dans certains pays, on note cependant une certaine lassitude. Le camp socialiste n'apporte plus de solution-miracle. On souhaite une certaine diversification, qui consiste à vouloir simultanément une

présence militaire soviétique et une aide économique occidentale ! La France est intervenue à Kolwezi pour éviter la désagrégation du Zaïre. Il s'agit de ne pas baisser les bras, de ne pas laisser faire.

- Le troisième facteur d'instabilité touche la fracture très sensible qui se trouve à la limite de l'Afrique noire et de l'Afrique du Nord : la Mauritanie, le Tchad, etc. Dans l'affaire algéro-marocaine, on est préoccupé par la puissance grandissante de l'Algérie. La France n'a pas pris le parti du Maroc contre l'Algérie, mais elle est intervenue pour aider la Mauritanie. Il serait grave que cet Etat éclate, que les Noirs au sud et au nord se séparent. La France est intervenue militairement. Douze Jaguars installés à Dakar ont stoppé net le POLISARIO.

Au Tchad, même opposition entre Nord et Sud. Le Nord est fractionné. La Libye approvisionne ce Nord en armes, mais le Nord reste hostile à la Libye. L'entente récente de Lagos entre les 11 factions tchadiennes va se heurter à des problèmes. La moitié des troupes françaises du Tchad ont été retirées. Mais 1'200 hommes restent à N'Djaména. La France ne fera pas ce que les Portugais ont fait : elle ne retirera ses troupes que lorsqu'elle aura la conviction de ne pas laisser le désordre derrière elle. Le Tchad peut s'en sortir, car il est potentiellement assez riche.

La politique française en Afrique consiste donc à favoriser une solution en Afrique australe, à contenir les Soviétiques et à faire oeuvre de conciliation dans la région de la fracture Afrique noire/Afrique du Nord. C'est un effort financièrement assez considérable, pour lequel la France devrait être relevée. Elle n'éprouve aucun réflexe de chasse gardée. La France se sent de plus en plus amenée -- et ce sera un des thèmes du discours de M. François-Poncet à l'Assemblée générale des Nations Unies -- à distinguer au sein du tiers monde entre pays pauvres, pays en voie de développement partiellement atteint (les pays pétroliers) et pays moyennement développés. Un immense effort à l'égard des pays les plus pauvres s'impose.

M. Brunner : En ce qui concerne la Namibie, on a échappé à deux développements irréversibles. Premièrement, la mise en place d'un Etat indépendant namibien, deuxièmement, à l'autre extrême, l'application de sanctions contre l'Afrique du Sud. Les Russes, d'autre part, se montrent prudents, pour ne pas compromettre le vote sur les SALT. C'est aussi un élément favorable. Ce qui fait peur, c'est l'éventualité d'un échec de la négociation.

CFA demande à M. François-Poncet comment envisager l'identité des Sahraouis, ce qu'il pense des récentes propositions du Roi Hassan II et des bons offices de Yasser Arafat.

JFP se dit convaincu qu'il existe une identité sahraouie : l'identité de tribus qui ont de grandes affinités entre elles et qui s'étendent sur de larges secteurs de l'Afrique du Nord; les Libyens sont aussi, pour l'essentiel, des Sahraouis. On ne peut pas nier l'existence d'une ethnie. La deuxième façon de répondre à cette question touchant l'identité des Sahraouis peut se faire par rapport à l'Algérie, en considérant que c'est une fabrication de l'Algérie.

En ce qui concerne la proposition du Roi du Maroc, JFP ne croit pas qu'elle ait une chance quelconque d'être entendue par l'Algérie. Ce qui compte, ce sont les points que les Algériens, par Sahraouis interposés, marquent sur le terrain.

En ce qui concerne la médiation d'Arafat, M. François-Poncet ne croit pas non plus qu'elle soit à prendre au sérieux ni qu'elle ait beaucoup de chances d'aboutir. Le conflit se réglera par une consolidation de la Mauritanie et un certain équilibre militaire.

M. Zwahlen demande à M. François-Poncet de le renseigner sur l'attitude de la France en Afrique du Sud en matière économique.

JFP relève que la France n'a pas apporté de modification à sa politique, que ses intérêts sont limités et que les livraisons d'armes ont été interrompues complètement et sur tous les plans.

2.2 Extrême-Orient - Indochine - Réfugiés

CFA pose deux questions :

- a) Qu'en est-il de l'application de l'accord du Haut-Commissariat pour les réfugiés avec le Vietnam ?
- b) Que peut-on faire au Cambodge, compte tenu de la misère qui y règne et du fait que le Vietnam refuse de se reconnaître compétent pour régler ces questions ?

Le Chef du Département évoque encore la présence au Cambodge du fils de l'Ambassadeur de Ziegler, le Dr Dominique de Ziegler, qui dirige une équipe médicale Croix-Rouge-UNICEF.

- 9 -

JFP : Tout d'abord, je veux revenir rapidement sur la Conférence de Genève. Dire que nous avons fait preuve d'une compréhension quelconque vis-à-vis du Vietnam est une mauvaise interprétation. Ce n'est pas le cas, mais la solution du problème des réfugiés suppose un accord de toutes les parties; or, dans les pays voisins, l'arrivée des réfugiés était perçue comme une véritable agression contre leur stabilité. Il fallait donc à la fois contrôler les départs et se préoccuper d'une prise en charge par des pays autres que ceux de la région. Il n'était pas nécessaire de politiser la Conférence pour progresser : il suffisait de rester sur le terrain humanitaire, mais alors il était hypocrite de dire que nous nous occupions seulement de l'accueil des réfugiés à leur point d'arrivée.

Nous avons été choqués par la campagne de presse déclenchée en fait par des hauts fonctionnaires du HCR s'en prenant aux mesures que nous estimions souhaitables de voir le Vietnam adopter pour contrôler le flux des réfugiés. Fallait-il laisser les réfugiés se noyer ? Tel n'était évidemment pas le cas, mais il fallait alors bien poser les principes : à la fois la liberté d'émigrer et, comme tout principe, la faculté d'exercer ce droit dans un cadre ordonné. A l'égard du Vietnam, ce n'est donc pas une attitude dictée par la bienveillance que nous avons adoptée, mais celle qui était commandée par le réalisme.

Je ne sais pas comment s'applique l'accord, mais je sais que nous avons insisté pour que le HCR et le Secrétariat général de l'ONU fassent périodiquement un rapport public sur l'exécution des décisions de Genève. C'est un moyen de faire pression sur le Vietnam, obligé de dire comment les choses se passent.

Les termes de l'alternative sont simples : ou bien les autorités vietnamiennes collaborent, ou on aura des drames épouvantables.

Cela dit, nous sommes tout à fait d'accord d'exercer une pression très forte sur le Vietnam et j'admets tout à fait avec vous que le Cambodge représente l'aspect le plus dramatique. A propos de la représentation aux Nations Unies, JFP annonce son intention de faire émettre à sa délégation un double vote négatif à la fois contre l'installation de la délégation de Pol Pot et contre celle de Heng Samryn, qui représente un régime installé par l'étranger.

Quant à la situation alimentaire et sanitaire, JFP rappelle que lors de son intervention à Genève, il a proposé que le CICK soit l'intermédiaire auprès du Cambodge des pays donateurs et qu'il puisse surveiller l'attribution de l'aide.

CFA demande ce que la France pense de Sianouk.

JFP : Nous avons de bons sentiments à son égard et s'il vient, il sera reçu en ami. Il représente la seule hypothèse possible d'un règlement acceptable sur le plan international, mais nous ne sommes pas sûrs que son heure soit venue, en raison notamment de l'opposition de la Chine et du Vietnam. En effet, il n'aura de rôle à jouer que si la Chine et le Vietnam rapprochent leurs positions, ce qu'à elle seule son équation personnelle ne saurait autoriser.

M. de Ziegler : Les autorités de fait (Heng Samryn) s'opposent même à un contrôle minimum de la distribution des secours, tandis que les maquisards de Pol Pot sont plus souples, mais le CICR remet en cause l'établissement de sa mission qui ne peut fonctionner normalement. Nous devons maintenir une pression morale, discrète mais ferme, pour éviter que le Vietnam ne joue sur la lassitude de l'opinion et qu'il cesse d'entraver l'aide internationale. Puis M. de Ziegler donne également connaissance de certains points d'une lettre que son fils lui a adressée récemment, décrivant les horreurs du génocide. Il mentionne encore la pauvreté de l'aide disponible; ainsi la mission qui est allée dans la zone contrôlée par les Khmers rouges disposait de 70'000 tonnes de riz, alors que 100'000 t. lui étaient nécessaires.

JFP : Oui, nous devons éviter de céder trop vite soit à l'oubli soit à une dénonciation irrémédiable du Vilain.

2.3 Dialogue trilatéral

JFP dit un mot de cette suggestion* qui vise à réunir les pays de l'Europe démocratique, ceux de la Ligue arabe et de l'OUA autour d'une table. C'est une suggestion qui a surpris par son ampleur, mais elle intègre le facteur temps. Elle est tournée vers l'avenir, à l'inverse d'un phénomène comme celui de La Havane qui, lui, était l'émanation du passé, car les discussions ont été menées sur une base idéologique qui n'est plus tout à fait de mise aujourd'hui, et il est fatal que d'aussi nombreux pays que ceux réunis à Cuba aient des divergences entre eux. Ce n'est pas à La Havane que l'on trouve l'annonce des constellations qui marqueront la fin du siècle et dont la base est nécessairement géographique.

Il existe entre l'Europe, l'Afrique et le monde arabe des liens commerciaux indépendamment de toutes les autres relations historiques, philosophiques, religieuses et intellectuelles, et de la proximité géographique. Ces trois ensembles échangent entre eux 70% de leur commerce, alors que les Etats-Unis et l'Amérique latine n'ont entre

* de M. Giscard d'Estaing

eux que 25% de leurs échanges et le Japon et l'Asie du Sud-Est 15% seulement. C'est donc le siège de solidarités privilégiées sur le plan économique. Or, ces pays sont divisés entre eux. Nous avons donc un intérêt commun à les regrouper pour faire face au reste du monde. Mais le processus de division, accru par des forces centrifuges, est connu et familier. Il faut qu'on puisse aboutir à une réunion capable d'adopter une sorte de charte qui proclamerait cette base de solidarité privilégiée et lui conférerait un caractère à la fois politique et économique. Ce pourrait être aussi une base pour le désarmement et la dénucléarisation de notre région. Incontestablement, c'est la voie de l'avenir, même si une entreprise de cette ampleur soulève d'abord du scepticisme. Le Président de la République s'en est entretenu avec le Général Nimeiri, Président du Soudan et ancien Président de l'OUA. Nous enregistrons des manifestations de soutien de la part d'Etats du Golfe et du sommet franco-africain de Kigali.

Sous réserve des lenteurs et des difficultés normales, c'est un projet qui chemine et qui tend à créer une solidarité nouvelle. A ce stade et au départ, le projet est de nature plutôt psychologique et politique, mais il va de pair avec un intérêt économique. En conclusion, c'est une affaire que nous pousserons tout en sachant qu'il y faudra beaucoup de temps.

CFA soulève quelques objections : les cas de l'Egypte, de la Turquie et d'Israël notamment, qui cadrent mal avec le cercles des pays retenus.

JFP indique qu'il s'agit de cas individuels, de cas limites. Or, nous ne sommes pas à ce point près de l'objectif. La Turquie, on ne sait pas, mais il est évident que la paix entre Israël et les pays arabes aura dû faire d'autres progrès que ceux enregistrés aujourd'hui. Mais il n'est pas possible de répondre à ces problèmes. De toute manière, les solutions sont susceptibles d'évoluer encore; ce qui nous importe, c'est de dessiner les contours d'une solidarité privilégiée qui existe dans les faits mais qui n'est pas ressentie comme telle.

Ainsi, le clivage dont je parlais tout à l'heure entre l'Afrique et le monde arabe et qui est, à première vue, un obstacle, est une raison supplémentaire pour le trilogue. Celui-ci a plus de chances que le dialogue car, par exemple, les Arabes souhaiteraient traiter avec les Africains, mais pas seuls. L'équilibre est plus facile à 3 qu'à 2. Mais entre les capitaux, les techniques et les matières premières, il y a une complémentarité évidente et la difficulté vient de la dispersion. Notons simplement que ces pays forment la

moitié de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par rapport à la masse que forment la Chine, l'URSS et les USA, la dispersion Europe - pays arabes - Afrique nous affaiblit et ce n'est pas l'idéologie qui doit être le ciment nécessaire entre ces peuples.

2.4 Energie : Résultat du sommet de Tokyo

JFP : Tout d'abord, le sommet de Tokyo et ses résultats sont l'aboutissement du Conseil européen de Strasbourg. L'important, pour les Français, est l'engagement qui a été pris de limiter les importations de pétrole tout en développant les sources alternatives d'énergie. On ne saurait donc sous-estimer les résultats, ni l'engagement pris par les participants d'assurer la croissance par des moyens autres que pétroliers.

En ce qui concerne l'avenir de la coopération entre les Sept, d'une part, et les autres pays industrialisés, d'autre part, la France considère que le relais principal doit s'articuler dans les organes communautaires existants, soit à Neuf. Pour les autres pays industrialisés, le lieu naturel de cette concertation est l'OCDE. C'est dans ce cadre que M. Lantzke (directeur de l'AIE) est associé aux suites de Tokyo. Il s'agit d'abord d'assurer l'exécution des décisions de Tokyo.

Pour ce qui est des sommets en général, la France ne tient pas à ce qu'ils deviennent une institution régulière, bien qu'ils soient issus d'une première réunion convoquée à Rambouillet par les Français. Les sommets n'ont de sens que lorsqu'il y a des problèmes concrets à discuter et que si l'on peut espérer déboucher également sur des résultats concrets. En tout cas, la France n'est pas d'accord avec un sommet par année "s'il n'y a pas quelque chose à dire et à faire".

M. Paye : A notre avis, c'est justement parce que nous ne souhaitons pas l'institution des sommets que nous avons été réticents à laisser participer M. Lantzke à la réunion des ministres de l'énergie issue de Tokyo, puisque cette conférence est un prolongement politique du sommet.

M. Zwahlen : Nous sommes très intéressés par vos propos parce que, tout en comprenant l'utilité des sommets, nous serions inquiets de les voir institutionnalisés. Il y a, en effet, des cas où les décisions prises lors des sommets se répercutent sur les non-membres, comme, par exemple, les plafonds décidés à Tokyo par pays, et non par groupes, comme nous l'aurions souhaité. Nous sommes très heureux de voir notre crainte s'estomper, car notre intérêt est double :

d'une part, maintenir la coopération organique dans les enceintes créées à cette fin, d'autre part, comment répercuter les décisions des Sept sur les autres pays intéressés ? Nous sommes relativement bien renseignés sur les sommets et les réunions ministérielles, moins sur les travaux des hauts fonctionnaires.

2.5 Dialogue Nord-Sud

JFP : Je suis conscient des risques que comporterait la reprise d'une conférence mondiale consacrée à l'énergie et aux problèmes du développement Nord-Sud. L'objectif de cette proposition est de colmater la fracture qui oppose au sein du tiers monde les riches et les pauvres. C'est une tactique classique : on regroupe les troupes pour attaquer l'adversaire extérieur, mais c'est une façon artificielle de poser le problème. Il y a dans le Nord-Sud des pays qui sont moyennement développés, il y a des pays pauvres ou très pauvres, mais il y a aussi des pauvres qui ont certains moyens.

La France ne croit pas, dans ce secteur, à une mondialisation, car elle ne veut pas faire des concessions sur le plan mondial. Puis JFP demande ce que pense la Suisse de la proposition mexicaine d'ouvrir un dialogue pétrolier mondial.

M. Zwahlen répond que la Suisse a une attitude de prudence et qu'elle ne croit pas non plus au succès de la proposition des 77. Il est vrai que notre demande d'énergie est satisfaite par le marché libre de Rotterdam, pour lequel nous ne voyons pas d'alternative. Nous sommes dans une phase de transition délicate et nous craignons la disparition du marché libre. Nous voyons d'ailleurs mal quelle construction s'y substituerait, mais le critère essentiel pour nous, c'est le prix de l'approvisionnement.

Point 3 de l'ordre du jourQuestions bilatérales et divers3.1 Tour d'horizon

CFA : Je suis heureux de pouvoir constater qu'une collaboration étroite entre nos deux pays s'est établie dans le domaine des relations de voisinage, collaboration à laquelle participent du côté suisse les cantons frontaliers. Que soient rappelés ici les efforts communs, au sein de la Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman contre la pollution, pour l'assainissement de ce grand lac et de ses affluents.

La Commission pour les relations de voisinage entre le canton de Genève et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, et son comité régional, accomplissent un travail fructueux pour la coordination d'activités multiples, notamment dans les domaines de la protection de l'environnement, de la culture, de la santé publique et de l'économie régionale.

La Commission tripartite pour Bâle, l'Alsace et les régions allemandes avoisinantes rencontre encore certaines difficultés dues surtout au fait qu'il y a trois partenaires. Aplanir ces difficultés et arriver à ce que la collaboration s'intensifie au profit de tous les partenaires sont des objectifs qui, je n'en doute pas, seront atteints.

Quant à la façon de régler les problèmes frontaliers concernant des cantons qui ne participent ni à la "Commission de Genève" ni à la "Commission tripartite", les sondages entrepris par les autorités fédérales n'ont pas encore abouti à des résultats concrets.

Les négociations sur un accord concernant la pêche dans le lac Léman viennent d'aboutir mardi 18 septembre 1979 par la signature d'un accord. Et j'espère que nos experts arriveront aussi à trouver une solution pour la pêche dans le Doubs où le manque d'un accord a créé une insécurité du droit.

Je peux vous signaler que la deuxième Chambre de notre Parlement, le Conseil des Etats, devrait approuver à la session d'automne la Convention franco-suisse du 15 décembre 1978 sur l'assurance-chômage des travailleurs frontaliers, qui aura alors franchi le stade parlementaire. Ainsi les formalités nécessaires à la ratification se trouveraient remplies du côté suisse.

J'aimerais maintenant laisser les aspects frontaliers de nos relations et aborder quelques problèmes qui préoccupent mon Département depuis de nombreuses années. Il s'agit tout d'abord de celui du

- 15 -

règlement des dommages subis par des ressortissants suisses au cours des événements qui ont précédé l'accession de l'Algérie à l'indépendance. Les divergences de nos deux ministères sur ce point me sont connues, mais tenant à affirmer, pour des raisons de principe, le bien-fondé de notre position, je tiens à vous remettre, Monsieur le Ministre, un aide-mémoire sur cet objet. Je forme le souhait que les propositions qu'il contient pourront conduire à une meilleure appréciation concrète de ce contentieux.

Concernant des sujets relevant de mon collègue du Département de l'économie publique, je ne voudrais pas manquer de rappeler ici les regrets de mon gouvernement quant au retard apporté à l'application de l'accord dit pharmaceutique et l'espoir que les conversations directes qui auront lieu à ce sujet très prochainement permettront à cet accord de déployer ses effets. Ceci, de même qu'un règlement favorable de la procédure amiable convoquée dans le cadre de l'entreprise Procelis, ne pourra qu'avoir des effets favorables au climat des investissements industriels entre nos deux pays.

Je terminerai en signalant un point qui me préoccupait encore récemment, mais qui semble avoir trouvé maintenant une solution. En effet, depuis des années, des chercheurs suisses éprouvent des difficultés à obtenir des postes de professeurs en France. Il est évidemment souhaitable qu'entre deux pays qui ont des idées et des intérêts similaires dans le domaine scientifique et culturel, il y ait un échange continu au niveau des universités et autres établissements d'enseignement supérieur. J'ai bon espoir que les nouvelles dispositions prises par le décret du 9 août 1979 en application de la loi, dite loi Edgar Faure, sur les universités (du 12 novembre 1968) permettront de surmonter les difficultés rencontrées jusqu'à présent.

En ce qui concerne les ressortissants suisses ayant cotisé à la Sécurité sociale en Algérie et résidant en France, le problème est réglé: Je prends acte qu'un pas important serait fait grâce aux nouvelles mesures prises, mais il faut remarquer néanmoins qu'en vertu de l'article 6 de la Convention franco-suisse relative à l'assurance-vieillesse et survivants de 1949, dont la substance a été reprise par l'art. 43, alinéa 2, chiffre 2 de la nouvelle Convention de sécurité sociale de 1975, ces avantages doivent concerner tous les ressortissants suisses indépendamment de leur domicile passé ou actuel.

JFP s'enquiert du nombre de ces Suisses.

Il lui est répondu qu'ils sont environ 80.

M. de Ziegler annonce que le groupe de travail sera reconvoqué en octobre-novembre.

JFP signale que l'Accord pharmaceutique avec la Suisse est unique en son genre, qu'il n'y en a pas avec d'autres pays et que, par exemple, les Allemands n'en ont pas non plus. Il s'agit de faire sauter les obstacles, à travers les contacts établis avec persévérance.

M. de Ziegler ayant évoqué la lettre d'accompagnement de M. de Guiringaud, JFP lui répond : Nous y sommes sensibles, puisque nous l'avons signée et nous veillerons à mieux l'appliquer.

3.2 Ecole française de Zurich

De son côté, JFP évoque le cas de l'Ecole française de Zurich. D'après la réglementation en vigueur, les étrangers établis en Suisse doivent, après 2 ans au plus tard, fréquenter les écoles zurichoises.

M. Curien a rencontré le Chef du Département zurichois de l'instruction publique, M. Gilgen, le 29 août dernier. Un modus vivendi n'est pas encore au point, car il s'agit pour Zurich d'éviter un précédent. La France souhaite, de son côté, un régime pratique. Un recours muni de l'effet suspensif a été adressé aux autorités, si bien que la rentrée s'est effectuée normalement, mais le problème est que l'école, qui compte 250 élèves, devrait fermer si ce nombre tombait au-dessous de 230.

CFA propose qu'un aide-mémoire lui soit remis.

3.3 LEP (CERN)

CFA souhaite que le LEP (Laboratoire électronique spécialisé du CERN) s'installe à la frontière suisse malgré les offres alléchantes de l'Allemagne. Il demande si JFP a des informations sur les offres allemandes.

JFP n'en a pas, mais sa position est identique à la position suisse dans l'information comme dans le souhait.

3.4 TRANSPACE (ESA)

M. Hegner : Nous sommes favorables à une production d'Ariane par le secteur privé si c'est à ce prix que le caractère européen peut être sauvegardé. En revanche, le lancement devrait être confié à l'ESA plutôt qu'à une société anonyme privée. Cela doit être une affaire internationale.

JFP ne connaît pas les détails, mais la France, dit-il, réexaminera cette affaire à la lumière de cette proposition. On va entrer dans une phase industrielle après la phase longue et coûteuse du développement. Il importe que l'on réussisse, car il y va de l'indépendance de l'Europe. Si l'on veut que l'expérience marche, il faut en charger un organisme aussi mobile que possible. Il s'agira de voir quelle est la forme la plus appropriée.

Vendredi 21 septembre 1979

Point 4 de l'ordre du jour

Conseil de l'Europe

CFA évoque ses expériences au Conseil de l'Europe. Il regrette que, aux deux rencontres annuelles des ministres, les ministres ne soient pas tous présents. Lors de la dernière réunion, sur 21 Etats, seuls 8 étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères. CFA se demande s'il ne serait pas possible de prévoir qu'au moins une séance par année soit suivie par le ministre des affaires étrangères.

JFP croit en l'importance du Conseil de l'Europe. Il bat sa coulpe pour ne pas y avoir été toujours régulièrement présent. Le Conseil de l'Europe a sa place dans le cadre des consultations européennes. Reste à définir cette place. Dans le domaine des droits de l'homme, par exemple, le Conseil de l'Europe a un rôle spécifique à jouer.

Point 5 de l'ordre du jourCSCE et désarmement

CFA : Du fait de notre neutralité, la CSCE est le seul forum où nous siégeons avec les deux super-puissances. En 1975, l'atmosphère était plus favorable, en 1977, à Belgrade, la situation s'est détériorée. J'ai été frappé, au cours de tous mes entretiens avec mes collègues italien, polonais, hongrois et yougoslave, par l'unanimité qui s'est faite sur la nécessité de mieux préparer Madrid. Comment mieux ordonner nos efforts ? C'est ainsi que l'idée est venue d'une réunion préparatoire à haut niveau, qui pourrait avoir lieu en Suisse, ou à Madrid même, pour mieux préparer la Conférence elle-même, et qui permettrait de trier les diverses propositions faites en matière de désarmement. Nous devons à la fois éviter de vider la Conférence de Madrid de son volet militaire et aussi de faire de Madrid une conférence consacrée au seul désarmement.

JFP indique que la France partage les préoccupations suisses. Il faut éviter que Madrid ne répète Belgrade. Votre proposition d'une réunion préparatoire multilatérale est un problème que nous n'avons pas encore tranché. Si nous voulons éviter une polémique du genre de celle de Belgrade, il serait tout aussi fâcheux que Madrid apparaisse comme un plat tout préparé, comme une chambre d'enregistrement, ce qui est l'objectif de l'Union soviétique. On passerait d'une conférence contestation à une conférence enregistrement. Il n'y aurait pas de vagues. La troisième corbeille comprendrait des échanges sans polémiques. La France a donc préféré jusqu'ici s'adonner à une préparation bilatérale afin qu'émerge un consensus général, mais pas sur la base d'un texte.

L'Union soviétique a également proposé une réunion voisine de ce que vous avez préconisé, à un niveau éventuellement plus élevé. C'est une conférence qui ouvrirait une série d'autres conférences dans laquelle Madrid s'insérerait et dont l'objet serait de parler des propositions du Pacte de Varsovie faites à Budapest, c'est-à-dire des mesures de confiance (CBM), ce qui permettrait de se livrer à la diplomatie déclamatoire. Nous sommes en discussion là-dessus. Il y a des divergences, car les CBM ne sont pas, à proprement parler, des mesures de désarmement. Or, pour la France, il s'agit bien de désarmement. Il y a également une divergence sur la profondeur de la zone. Si l'on reste dans le cadre de la CSCE, il s'agirait pour les Soviétiques de 200 km sur son territoire tout au plus; mais la France propose d'aller jusqu'à l'Oural. La France a dans l'esprit un schéma qui peut marier les deux projets mais, en ce qui concerne la zone, les difficultés subsistent. Accepter une proposition soviétique de tenir une réunion avant Madrid, c'est privilégier la diplomatie déclamatoire et privilégier les mesures de confiance,

notamment par rapport à d'autres formes de détente. Accepter une préfabrication de Madrid, ce serait tomber d'un extrême à l'autre. Pour ces deux raisons, la France s'interroge sur la proposition soviétique. Il convient de maintenir un lien entre les CBM et le désarmement, quitte à prévoir des étapes, dont la première serait les CBM.

M. Brunner souligne le désordre actuel des propositions concernant le désarmement. Nous sommes aussi d'avis qu'il faut laisser à Madrid sa spontanéité, mais nous risquons un engorgement si nous ne faisons rien d'ici Madrid pour éviter que ces propositions ne remplissent le devant de la scène et ne forment un écueil. Nous devons éviter de vider Madrid de son contenu, mais il faut permettre à Madrid de maintenir l'équilibre entre les différentes corbeilles et de traiter la proposition française dans le cadre de la CSCE, quitte à la renvoyer à un groupe d'experts.

JFP relève que la proposition suisse est voisine de la proposition soviétique qui, elle, se heurte à un refus de l'Occident. JFP, qui doit rencontrer prochainement Gromyko, suggère que l'examen du problème soit poursuivi entre délégations française et suisse en décembre ou en janvier prochain.

M. Curien indique que M. de Leusse se rendra à Berne à cette époque.

JFP convient que ce pourrait être l'occasion de l'échange de vues envisagé.

Point 6 de l'ordre du jour

Proche-Orient

1. JFP souligne que la négociation avec Israël et l'Egypte n'avance pas et émet l'avis qu'elle n'avancera pas. Israël n'est pas prêt à faire des concessions sur l'autonomie, qui rendraient l'exercice acceptable à l'ensemble du monde arabe. Sadate va faire comme si la négociation avançait. Il a un objectif : récupérer le Sinaï, ce pourquoi il peut disposer du soutien de son opinion publique. Dès lors, la paralysie des autres sujets ne le gêne pas.

2. Il semble qu'à travers le monde arabe, la poussée du radicalisme de gauche tend à diminuer, alors que la tendance à un radicalisme islamique se développe. JFP est frappé par la relative modération des Palestiniens qui ont amorcé une révision en profondeur de leurs positions dans le sens d'une recherche d'une solution politique. M. Genscher, qui vient d'effectuer un voyage au Proche-Orient, a fait les mêmes constatations. Les Palestiniens semblent prêts à reconnaître Israël, non pas en hors-d'oeuvre, mais au terme d'un processus, puisque c'est leur seule arme.
3. Pour ce qui est du mouvement islamique, alors qu'il y a quelques mois on pouvait admettre avec certains réfugiés iraniens que le régime de l'Ayatollah ne passerait pas l'année, moi-même je ne suis plus sûr qu'ils aient raison, après le règlement de l'affaire kurde qui a donné une occasion inespérée au régime et a permis une timide résurgence de l'armée. Les Etats-Unis eux-mêmes ont fourni le kérosène qui a permis le succès de l'opération militaire, alors qu'il y a deux mois seulement on pouvait penser que l'Iran allait éclater selon ses divisions naturelles, vu la pression des groupes gauchistes et l'incohérence du gouvernement. Tous ces facteurs demeurent certes, mais leur évolution ne sera pas aussi rapide et la République islamique conserve des chances réelles. JFP ne croit pas, pour ce qui est des répercussions de la situation sur l'Afghanistan, que les Soviétiques vont y trouver leur Vietnam. Ils ne sont que 3'000 à 4'000 et s'ils venaient à être plus nombreux, il est certain qu'ils pourraient ramener l'ordre, mais ils ne contrôlent pas bien la situation, comme le démontre l'épisode de l'élimination de Taraki.

Le phénomène en Syrie est aussi le témoignage d'une résurgence religieuse induite par le phénomène iranien. Les préoccupations sur les pays du Golfe sont du même ordre, à Bahrein notamment -- pays chiite, aux portes de l'Arabie saoudite, gouverné par une dynastie sunnite et qui est l'Etat le plus industrialisé du Golfe -- où une convergence du courant progressiste, représenté par les ouvriers, et du courant islamique, pourrait être explosive. Le Roi Khaled, que JFP a rencontré à Genève il y a quelques jours, se montrait très préoccupé à l'égard de l'Iran. Le moment va venir pour une nouvelle initiative qui viserait à un rapprochement entre Israël et le monde arabe et qui ouvrirait une brèche vers un accord global. JFP, qui a reçu M. Dayan récemment, s'attribue le mérite d'avoir fait passer les relations franco-israéliennes d'aigres qu'elles étaient à une certaine sagesse. Aujourd'hui, l'Allemagne fédérale agace certainement plus Jérusalem que la France.

CFA demande à JFP comment il voit les relations entre l'Irak et la Syrie, le rôle qu'Arafat pourrait avoir aux Etats-Unis et s'il faut attendre une initiative des Neuf ou de la France au Proche-Orient. Il fait état des contacts qu'il a eus ou prévu d'avoir dans le contexte du Proche-Orient (M. Dayan, M. Kaddoumi).

JFP se dit intéressé par la manière de voir de CFA, surtout en ce qui concerne ses développements sur le caractère devenu minoritaire du gouvernement Begin et les difficultés d'une relève chez les travaillistes israéliens. Il n'a pas connaissance d'une initiative nouvelle relative au Proche-Orient. Aux Etats-Unis, une telle initiative serait d'ailleurs en période électorale, avec un président affaibli, difficilement imaginable. L'affaire Young a, d'autre part, été catastrophique pour Israël. Arafat, mais surtout Sadate, ont contribué à donner une image nouvelle, modérée, du monde arabe. Les Neuf, pour ce qui les concerne, ne seraient pas en état de prendre une initiative au Proche-Orient. Une telle procédure est d'ailleurs trop lourde. On n'ira donc pas au-delà d'une prise de position.

Pour ce qui est des relations entre la Syrie et l'Irak, elles sont en dents de scie. C'est le creux de la scie, qui est un grand creux. Le problème est celui de la stabilité en Syrie. On repartira, parce qu'il y a un équilibre entre la vallée du Nil et la vallée du Tigre. Pour une série de raisons objectives, la réconciliation devrait être possible.

CFA désire connaître l'impression française sur la proposition américaine relative au Liban et à la Jordanie.

JFP ne croit pas qu'à ce stade la Jordanie et le Liban puissent prendre le risque d'être séparés du monde arabe.

M. de Ziegler demande si le pétrole, dans le contexte des négociations, ne peut pas devenir une arme déterminante.

JFP admet que le pétrole est une arme, mais qu'il doit aussi répondre à des impératifs de marché. Il ne croit pas que les pays arabes, même les plus radicaux, aient recours à cette arme. Quand un petit homme manipule une énorme masse, il ne peut pas se demander si cette énorme masse ne va pas lui tomber dessus.

JFP soulève en conclusion un problème franco-suisse. 50'000 Français résident en Suisse. Une loi votée il y a quelques années permet aux Français de l'étranger de voter dans les consulats et les ambassades. Il est prévu qu'en Suisse, trois centres recueilleront ces votes. Sur les cinquante mille Français de Suisse, environ neuf cents votent. Leur orientation est généralement "satisfaisante". Elle serait utile dans la perspective d'un scrutin serré. JFP sait que des raisons de principe s'opposent à ce vote. Il demande instamment à CFA de réexaminer ce problème au niveau non pas juridique mais politique, et ce dans l'intérêt de l'Europe.

CFA explique comment le problème se pose en Suisse et fait état de la motion demandant une révision de la loi des Suisses de l'étranger. Notre loi sera de toute façon revue.